



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108869

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2005

Raison sociale : COURTET DENIS

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/06/2023
7 500

8 RUE DU 11 NOVEMBRE
43250 SAINTE-FLORINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 2005B00260

Téléphone : 04 73 54 17 46

Fax :

Siret : 484 111 174 00013

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 83 04281

E-mail : denis.courtet@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :
COURTET DENIS PRÉSIDENT

AVIVA ARTIBAT - 78057001

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA ARTIBAT - 78057001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 29/06/2022 |
| 5222 PROB | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 21/11/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 27/05/2021 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Chaudière bois | 21/11/2023 |
| o Poêle ou insert bois | 21/11/2023 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.